

# **DELIBERATION**

# **DU CONSEIL MUNICIPAL**

# **SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023**

Compte-rendu affiché le : 25 septembre 2023

Date de la convocation du Conseil Municipal: 15

septembre 2023

Nº 23-09-14

**OBJET:** 

Subventions aux associations — Année 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

### Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI - André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELIMARD – Jean-Paul SOLEILHAC.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Lydie THOLLOT à Guy BERNE - Aurélie DESBREE à Romain MONTELIMARD.

Membre absent: 0.

Mis en ligne, le
2 7 SEP. 2023

MAIRIE DE ST-GALMIER

Accusé de réception de la Sous-Préfecture Reçu en date du

2 7 SEP. 2023

Mairie de Saint-Galmier



de la Saus-Pretecuire Reçu en data dit

Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire) Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@mairie-saint-galmier.fr - www.saint-galmi

#### **OBJET DE LA DELIBERATION:**

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2023**

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au Maire, présente plusieurs demandes de subvention.

La première demande émane de l'association « La Provence en Miniature ». Association qui vient d'être relancée dernièrement afin d'assurer notamment la promotion de la maquette du village provençal.

La seconde émane de trois troupes de théâtre dont deux baldomériennes (La Sarbacane et le Cartable Rouge) et une chambutaire (Art'Scène) qui vont organiser un festival de théâtre « Le Chambaldo » du 3 au 5 novembre 2023.

Enfin, lors de l'examen des subventions aux associations sportives, au moment du vote du budget, il avait été décidé de reporter l'affectation de la dotation sport dans l'attente de nouveaux critères à établir par le nouveau bureau de l'Office Municipal des Sports. Ces derniers ayant été déterminés, les subventions au titre de la dotation peuvent être présentées au vote.

La commission finances qui s'est réunie le 13 septembre dernier, a étudié les demandes, approuvé les nouveaux critères de la dotation sport et propose les montants suivants :

NOM DE L ASSOCIATION	MONTANT	TYPE DE SUBVENTION
La Provence en Miniature	500 €	Fonctionnement
La Sarbacane	500 €	Promotion animation
Etoile sportive	2 440 €	Dotation Sport
baldomérienne		
Saint Galmier Loisirs –	948 €	Dotation Sport
section badminton		
Saint Galmier Judo Club	1 513 €	Dotation Sport
Tennis Club de Saint	4 589 €	Dotation Sport
Galmier		•
Entente Forézienne de	3 010 €	Dotation Sport
Volley Ball		
TOTAL	13 500 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'allouer les subventions comme indiqué dans le tableau ci-dessus, soit un montant total de 13 500 €.
- DIT que la dépense sera inscrite au compte au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE A ST-GALMIER, le 25 septembre 2023.

LE MAIRE

Accusé de réception Philippe DENIS de la Sous-Préfecture

Reçu en date du

2 7 SEP. 2023

Mairie de Saint-Galmier

LE SECRETAIRE DE SEANCE Gérard ALLANCHE

1